

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix neuf heures, le conseil municipal de Beuzevillette, régulièrement convoqué, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Yan BASTIDA, Maire.

Présents :

Yan BASTIDA	Florence POTTIER	Sylvie PORET-ROTHACKER
	Romain TEINTURIER	Olivier LINTOT
Christine TEINTURIER	Cyrille PLAZANET	
Noël BLANCHARD	Sylvia ROUSSELIN	Raynald HERANVAL
Pierrette BOUFFAY	Corinne LEFEBVRE	Nathalie MARTOT

Absents excusés : Sébastien LE MEUR et David MALANDAIN.
Sébastien LE MEUR donne procuration à Florence POTTIER.
Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Madame Nathalie MARTOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif ci-dessous :

➤ En fonctionnement :

	BP 2019	BP 2020
Dépenses	523 988.90 €	515 039.21 €
Recettes	523 988.90 € = 333 271 + 190 717.90 (002)	515 039.21 € = 334 288 + 180 751.21 (002)

➤ En investissement :

	BP 2019	BP 2020
Dépenses	219 722.28 €	287 376 € = 189 776.21 € + 97 600 € (RAR)
Recettes	219 722.28 € = 190 092.76 € + 29 629.52 € (001)	287 376 = 220 837.95 € + 11 792 € (RAR) + 54 749.26 € (001)

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes totales à **802 415.42 € (fonct + inv)**.
Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

2) COMMISSIONS COMMUNALES

	NOM	PILOTE	MEMBRES		OBSERVATIONS
2	BUDGET	Yan BASTIDA	Florence POTTIER Sylvie PORET ROTHACKER Sébastien LE MEUR Pierrette BOUFFAY 1 à 2 réunions de préparation avec l'ensemble du conseil		
3	COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPOTS LOCAUX	15 conseillers + 9 personnes payant des impôts sur la commune. 6 titulaires et 6 suppléants sont tirés au sort parmi 24 noms par la DGFIP - 1 réunion / an.			
4	TRAVAUX - VOIERIE ESPACES VERTS DEVELOPPEMENT DURABLE SECURITE	Sébastien LE MEUR	Cyrille PLAZANET	David MALANDAIN	
			Nathalie MARTOT	Raynald HERANVAL	
			Sylvie PORET ROTHACKER	Noël BLANCHARD	
5	ENFANCE - JEUNESSE- ANCIEN ASSOCIATIONS SALLE	Florence POTTIER	Romain TEINTURIER	Cyrille PLAZANET	
			Nathalie MARTOT	David MALANDAIN	
6	ECOLES GARDERIE CANTINE	Florence POTTIER	Nathalie MARTOT	Cyrille PLAZANET	
			Pierrette BOUFFAY		
8	LISTE ELECTORALE	Sylvie PORET ROTHACKER	Christine TEINTURIER	Raynald HERANVAL	1 réunion/an
9	COMMUNICATION BULLETIN MUNICIPAL INFO - WEB PATRIMOINE	Sylvie PORET ROTACKER	Florence POTTIER	Romain TEINTURIER	
			Nathalie MARTOT	Olivier LINTOT	
			Corinne LEFEBVRE	Pierrette BOUFFAY	
10	FETES CEREMONIES	Florence POTTIER	Christine TEINTURIER	Sylvia ROUSSELIN	
11	URBANISME PLUI	Yan BASTIDA	Florence POTTIER	Christine TEINTURIER	
12	LE MARCHÉ	Olivier LINTOT	Cyrille PLAZANET	Sylvia ROUSSELIN	
			Florence POTTIER	Romain TEINTURIER	
13	SOLIDARITE SANTE	Florence POTTIER	Pierrette BOUFFAY	Sylvie PORET ROTHACKER	
			Nathalie MARTOT	Corinne LEFEBVRE	

La liste des membres des commissions n'est pas fermée. Les personnes intéressées pourront assister aux réunions de toutes les commissions.

3) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

En tant que Maire, Monsieur Yan BASTIDA est président de Droit.

Outre le président, la commission d'appel d'offres d'une commune de 700 habitants doit être composée de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Font acte de candidature :

Membres Titulaires	voix	Membres suppléants	voix
Sébastien LE MEUR	14	Sylvie PORET-ROTHACKER	14
Christine TEINTURIER	14	Raynald HERANVAL	14
Cyrille PLAZANET	14	David MALANDAIN	14

Les membres ci-dessus sont élus à l'unanimité.

4) ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE 76).

Les membres du Conseil Municipal doivent procéder à l'élection des délégués du SDE 76.

L'élection a lieu au scrutin secret uninominal.

Candidatures membres titulaires : Yan BASTIDA

Candidature membre suppléant : Sylvie PORET-ROTHACKER

Votants : 14

Exprimés : 14

Nombre de voix : 14

Monsieur Yan BASTIDA est élu à l'unanimité membre titulaire du SDE 76.

Madame Sylvie PORET-ROTHACKER est élue membre suppléant du SDE 76.

5) COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, la commune adhère au CNAS. Une cotisation annuelle est versée à cet organisme au prorata du nombre d'agent de la collectivité. Cette cotisation permet aux agents de percevoir des aides ouvertes à tous (mariage de l'agent, déménagement, naissance...) ou soumises à condition de ressources (séjour vacances enfants, rentrée scolaire, prêts bonifiés...).

L'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus.

Madame Pierrette BOUFFAY est candidate.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer Madame Pierrette BOUFFAY déléguée du collège des élus pour représenter la commune de Beuzevillette au sein des instances du CNAS.

6) NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Le Conseil Municipal doit désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation des citoyens aux questions de défense.

Monsieur Noël BLANCHARD se propose pour ce poste.

Les membres du Conseil à l'unanimité décident de nommer Noël BLANCHARD correspondant défense pour la commune de Beuzevillette.

7) CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Le CCAS a pour vocation l'aide ponctuelle à l'habitant en difficulté. Ce dernier doit en faire la demande par le dépôt d'un dossier retraçant les ressources et les charges.

Le CCAS peut aussi décider d'octroyer des aides en faveur des jeunes.

Outre Monsieur Yan BASTIDA, Maire, Président de droit, le conseil d'administration du CCAS doit être composé, à part égale, de membres du Conseil Municipal et de personnes qualifiées parmi la population nommées par le Maire.

Monsieur le Maire propose que le nombre des membres élus du CCAS soit fixé à trois et de procéder à leur élection.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,
Décide que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au CCAS est fixé à trois.

Font acte de candidature :

- Florence POTTIER
- Nathalie MARTOT
- Romain TEINTURIER

Les candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité (14 voix) pour siéger au conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat.

8) FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO CAUX VALLEE DE SEINE

Par délibération en date du 3 mars 2020, la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine a adopté le règlement des aides consacré aux fonds de concours en faveur de ses communes membres. Les fonds de concours 2020-2024 sont dédiés aux communes réalisant des travaux dans le cadre de la conformité avec le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie (RDDECI).

La participation maximale de Caux Seine Agglo est de 20 % du montant hors taxes des travaux.

Les dépenses éligibles sont :

- Création des poteaux incendie
- Création de bouches incendie
- Création de plateforme et d'aires d'aspiration
- Création de puisards déportés
- Installation de réserves souples
- Création de réserves aériennes ou utilisation de réserves aériennes existantes
- Création de réserves enterrées
- Création de dispositif fixes d'aspiration
- Création de prise d'eau en milieu naturel
- Aménagement des mares naturelles et autres bassins
- Renforcement de canalisations existantes

Les élus décident à l'unanimité de solliciter les fonds de concours de la CVS pour les travaux de mise en conformité avec le RDDECI.

9) TARIF CANTINE :

Monsieur le Maire expose que le prix du repas de cantine est réévalué tous les ans pour la rentrée de septembre. Pour l'année scolaire 2019-2020, le prix du repas était fixé à 3.50 €.

Le contrat entre la commune et le prestataire de service a été renégocié en août 2019 avec un prix du repas attractif.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas augmenter le prix du repas de cantine pour la prochaine année scolaire.

Les élus acceptent la proposition à l'unanimité. Le prix du repas reste donc fixé à **3.50 €**.

A noter que ce tarif est le même pour tous actuellement.

10) COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

La commissions des impôts directs est composée de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par la DGFIP parmi une liste de 24 personnes. Sont proposés :

Yan BASTIDA

Florence POTTIER

Sylvie PORET-ROTHACKER

Sébastien LE MEUR

Romain TEINTURIER

Pierrette BOUFFAY

Raynald HERANVAL

Nathalie MARTOT

Cyrille PLAZANET

Sylvia ROUSSELIN

Noël BLANCHARD

Corinne LEFEBVRE

David MALANDAIN

Christine TEINTUIRER

Olivier LINTOT

Patrick DURAND

Emmanuelle EUDE

Marjorie RODRIGUEZ

Carole SANSON

Guillaume TOCQUEVILLE

Delphine LEFEBVRE

Bruno HOUEL

Remy DELAMARE

Evelyne POUCHIN

9) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de téléphones portables pour lui-même et pour ses adjoints afin d'être joignable à tous moments. L'employé communal serait également doté d'un portable.

Séance levée à 21 heures 30.

Le Maire.